

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 25 novembre 2024 débutant à 19 h à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure:

➤ **464-468, rang Saint-Paul Nord | Lots 5388902 et 5388903 (Zone RC-2)**

La dérogation mineure demandée après l'émission d'un permis de construction porte sur la sous-section 10.2.1, chapitre 10 du règlement de zonage, dans la zone Rc-2, soit l'empiètement de la marge de recule avant dont celle-ci est actuellement de 6.6 mètres de la rue au lieu d'être à 7 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donné à Saint-Ubalde, ce 26 octobre 2024



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 26 octobre 2024.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière